



Annaba le 21/09/2021

Aux Honorables membres de l'assemblée générale de la ligue
régionale de ANNABA

REF N° 19/ LRFA/2021

Objet : Assemblée générale électorale
De la ligue régionale de Annaba

Messieurs

Vu le décret exécutif N° 21-60 Du 08 février 2021 relatif au non cumul entre la responsabilité exécutive et électorale et la responsabilité administrative au sein des structures d'organisation et animations sportives.

Vu la circulaire du ministère de la jeunesse et des sports N°003 DU 16 septembre 2021 relatif au non cumul entre la responsabilité exécutive et électorale et la responsabilité administrative au sein des structures d'organisation et animations sportives.

Vu l'article 18 des statuts de la ligue régionale de football relatif à l'organisation de l'assemblée générale extraordinaire.

Honorables membres de l'assemblée générale de la ligue régionale de la ligue régionale de football Annaba.

Afin de nous conformer aux dispositions légales et réglementaires nous venons par la présente vous inviter à bien vouloir vous mettre à jour de vos cotisations annuelles dans la perspective de l'organisation d'une assemblée générale électorale.

Par ailleurs afin de préserver les droits statutaires de tous les membres et dans la perspective de la tenue d'élection pour la présidence et le bureau de ligue régionale de Annaba nous vous rappelons qu'il est fait l'obligation de présenter à l'assemblée générale le bilan moral et financier et élire la commission électorale et recours.

Pour ce faire nous vous invitons à procéder au dépôt du dossier d'engagement de votre club saison 2021-2022 dans les plus brefs délais.

Recevez mes meilleurs salutations sportives

LE PRESIDENT DE LA LRFA

Président
A. BAHLOUL

